



FICHE DE PRE- INSCRIPTION

→ Mme → Mr

Nom : _____ Prénom : _____

N° de portable : _____ Email _____ @ _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à _____ Région : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. fixe : _____

Salarié(e) → Nom Employeur : _____ Nombre d'Années : _____

Demandeur d'emploi → 6 mois 1 an → + 1 an →

Autres → _____

Niveau d'études _____ Dernier Diplôme obtenu : _____ Année : _____

Pièces Administratives Complémentaires :

- Lettre de motivation → Copie du diplôme → Copie Carte d'Identité → Photo
- Attestation de Sécu → Attestation Employeur → Historique Pôle Emploi → CV
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile » (Obligatoire)

Intitulé de Formation (à remplir Obligatoirement) : _____

→ Règlement comptant _____ €

→ Règlement échelonné _____ €

→ Règlement prise en charge (2) _____

→ FSE / Région (cofinancée) _____ €

Règlement en totalité sous forme d'un ou plusieurs chèques selon le mode de financement choisi
(Cochez la case correspondant à votre réponse)

Règlement par : → Conseil Régional → Pôle Emploi → OPCA → Autre

Frais de dossier restant à la charge du stagiaire : 200 €

TOTAL A REGLER : _____ €

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant à l'article 5 de la page 2 de ce document :

Etabli le : ____ / ____ / ____ à _____

Signature :

Cadre Réserve à ADN Formation

→ Dossier refusé

→ Dossier incomplet

→ Dossier accepté

Dossier n° _____

Enregistré le : ____ / ____ / ____

Inscription : _____ € Mensualité de _____ €

Règlement Pris en charge par : _____

Commentaires : _____



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Elle se fait obligatoirement à partir du bulletin d'inscription ou de pré-inscription que vous pouvez soit télécharger ou récupérer à ADN FORMATION. Vous pouvez nous le demander par e-mail : info@adn-formation.com.

L'inscription doit être accompagnée des frais de dossier d'un montant de 200,00€ (deux cents euros).

Ces inscriptions sont à faire sur place ou à renvoyer par courrier signées et/ou tamponnées à l'adresse suivante :

ADN FORMATION - Les Hauts de Californie – Bât A – Pte 203 – 97232 Le Lamentin.

ARTICLE 2 : LIEU DE DEROULEMENT DES FORMATIONS / RESERVES

Les formations ont lieu à -Les Hauts de Californie – Bât A – Porte 203 – 97232 Le Lamentin. La Direction se réserve le droit, en cas de nécessité, de changer le lieu des séances, mais s'engage à respecter l'accessibilité. Les lieux de formation indiqués ci-dessus ne sont pas contractuels.

ARTICLE 3 : DUREE

La formation peut être d'une durée de 2 à 5 jours ou de 6 à 12 mois, à temps plein ou en alternance. Les stagiaires sont suivis durant 3 à 6 mois en post formation.

ARTICLE 4 : CONTROLE

La direction se réserve le droit de contrôler l'activité du stagiaire et de prendre des dispositions ou sanctions en cas d'absentéisme prolongé injustifié, d'indiscipline ou de toute autre raison compromettant la bonne marche de la structure ou de l'action.

ARTICLE 5 : REGLEMENT DE LA FORMATION

Le paiement de la formation se fait par tout moyen de paiement (chèque, virement, espèces) à l'ordre de l'association ADN à l'inscription. Le paiement peut se faire en quatre fois sans frais à l'inscription. Une facture sera émise dès réception du paiement.

En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires **et reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.**

ARTICLE 6 : FRAIS DE FORMATION

Les frais de déplacement restent à la charge du stagiaire. Selon la formation et le cofinancement, les pauses-déjeuner des jours pleins peuvent être prises en charge.

ARTICLE 7 : REGLEMENT INTERIEUR

Les locaux sont mis à disposition de **8H30 à 16H30** et 5 jours /7. Etant un lieu de travail, il est interdit de les utiliser pour tout autre usage. Le silence y est de rigueur et il est formellement interdit de manger (sauf lieu prévu à cet effet) et de fumer dans l'enceinte de l'établissement. L'usage du téléphone portable doit être restreint et utilisable dans les seuls cas d'urgence. Le stagiaire s'engage à ne jamais permettre volontairement l'entrée de toute personne étrangère à l'établissement.

En cas de non respect du règlement intérieur, le stagiaire sera susceptible de sanctions pouvant entraîner l'obligation de réparations des dommages et préjudices subis ou encore l'exclusion définitive d'ADN Formation sans recours ni dédommagements possibles.

ARTICLE 8 : ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE

Une attestation de suivi du stage ou le diplôme sera fourni à la fin de la formation au stagiaire.